

CAPN des bibliothécaires du 24 mai 2017

Compte-rendu

En ouverture de la séance, nous avons lu **4 motions** :

Notre corps nous appartient !

Réponse du ministère : il n'y a pas de volonté ministérielle d'exclure qui que ce soit de la liste d'aptitude. Simplement, dans certains cas la promotion dans le corps des conservateurs n'est pas intéressante financièrement par rapport à la future promotion en hors classe des bibliothécaires. De plus, la liste d'aptitude va pouvoir enfin remplir son rôle qui est d'offrir une seconde carrière aux agents, et ne convient donc pas forcément pour des collègues bibliothécaires en toute fin de carrière. L'existence du statut hors classe permet dorénavant de gérer autrement la liste d'aptitude; le tableau d'avancement rentre en compte dans la gestion de la liste d'aptitude mais il n'y a pas d'exclusion.

Le GIP : cheval de Troie de la privatisation galopante + Non au GIP sur la montagne Ste Geneviève (motion du personnel de la bibliothèque Ste Geneviève).

Réponse du ministère : le GIP est bien une forme d'organisation des services publics et peut être à durée indéterminée et l'existence d'un GIP à la BULAC n'a pu nuire à la carrière d'aucun agent. Il ne s'agit pas ici de faire rentrer des fonds privés car cet investissement à fonds perdu n'intéresse hélas pas le privé. Seuls les EPSCP ont des CPE. Les GIP ne sont donc pas une exception à cet égard (pas de CPE non plus à l'ABES, à la BnF, à la Bpi).

Concernant Ste Geneviève, la forme GIP n'est pas retenue. Concernant le rapprochement Lyon 2-Lyon 3 dont le ministère n'a eu connaissance qu'il y a 15 jours, il semble que les présidents des universités concernées veuillent expérimenter la fusion des universités à partir des services documentaires. En cas de fusion des universités à terme, la forme GIP n'aura pas lieu d'être.

Marche arrière sur nos carrières

Réponse du ministère : notre préoccupation est partagée par l'administration qui considère comme nous que le faible nombre de portions possibles en catégorie A est frustrant pour tout le monde. Pour autant, aucun engagement n'est pris. Il y a plus de conservateurs que de bibliothécaires, il est nécessaire de procéder à un repyramidage, mais cela est du ressort des établissements pas du ministère.

I. Mouvement

- **Mutations** : 47 demandes dont une de réintégration après disponibilité pour 44 postes disponibles (dont 31 en Ile-de-France) et 46 postes susceptibles d'être vacants (dont 24 en Ile-de-France). Après examen des mouvements, la CAPN a validé 24 demandes de mutation.
- **Détachements** : 23 demandes. La CAPN en a validé 10.
- **Intégrations** : 8 demandes après détachement, toutes validées.

Nous constatons cette année que la prévalence des mutations sur les détachements a été respectée, même à la BnF qui ne nous avait pas habitués à un tel respect de la circulaire de gestion ces dernières années.

Pour autant, l'avis des établissements d'accueil est capital et nous ne pouvons quasiment plus intervenir dessus. Nous rappelons donc qu'*a minima* les candidats à la mobilité doivent prendre contact avec les établissements souhaités et ne pas prendre à la légère les entretiens qui leur sont proposés et qui sont de plus en plus de véritables entretiens d'embauche.

II. Liste d'aptitude.

Il y avait 2 possibilités de promotion à la culture et 8 à l'enseignement supérieur, pour 1430 promouvables dont 108 classés en 1^e position. L'engorgement à l'entrée et la catégorie A est total.

Questions diverses

La mise en œuvre effective du PPCR est à l'étude au ministère. En tout état de cause, il y aura **3 CAPN des bibliothécaires en 2018** :

- **Janvier 2018** : examen des promotions en hors classe par tableau d'avancement, avec effet rétroactif au 1er septembre 2017
- **Mai 2018** : examen des promotions dans le corps des bibliothécaires par liste d'aptitude et des mutations.
- **Novembre 2018** : examen des promotions en hors classe par tableau d'avancement, avec effet rétroactif au 1er septembre 2018.

À partir de 2019 le rythme sera de 2 CAPN par an, en mai et novembre.

Pour l'instant, il n'y a pas de décision prise quant au nombre de promotions en hors classe au titre de 2017.

Les Commissaires paritaires **Bibliothécaires du SNASUB-FSU**

Catherine LANCHA

SCDU Jean Moulin Lyon 3
catherine.lancha@univ-lyon3.fr
04 78 78 79 12

Christian VIÉRON-LEPOUTRE

SCDU Franche-Comté
christian.vieron-lepoutre@univ-fcomte.fr
06 13 49 65 32

Anne DE MAUPEOU

BULCO
anne.de-maupeou@univ-littoral.fr
03 28 23 74 63

Céline RIDET

SCDU Aix-Marseille
celine.ridet@univ-amu.fr
04 13 55 39 11